

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert
du lundi au vendredi
de 8h à 12h

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2021-19-MM

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de l'entreprise Bouygues Energies et Services située ZA d'Armanville, 8 route de Sottevast, 50700 VALOGNES, pour des travaux de raccordement électrique pour la SAS BKL située 42 Rue Saint Thomas Becket 50760 BARFLEUR le vendredi 18 juin 2021,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement de tous autres véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit du n° 36 au n° 42 Rue Saint Thomas Becket, y compris la place réservée aux personnes à mobilité réduite, le vendredi 18 juin 2021, afin de permettre la mise en place de véhicules nécessaires à la réalisation des travaux.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 11 juin 2021

Le Maire

Michel MAUGER

